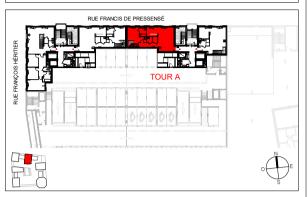
ALL (Pleine): 0.65 m + ALL (Vitrée): 0.40 m ALL (Pleine): 0.65 m + ALL (Vitrée): 0.40 m ALL (Pleine): 0.65 m + ALL (Vitrée): 0.40 m ALL (Pleine): 0.65 m + ALL (Vitrée): 0.40 m 1.92 3.10 SDB Chambre 1 DOUBLE HAUTEUR HSFP: 5:50 m Buanderie ╒╪⋿≡⋾⋽⋺⋼ 1.41 1.39 ī HSP: 2.53 m 2.53 Dégagement Réception 5.12 GTL T5+D A152 4.27

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE MACRO-LOT B

QUARTUS LA VILLE AVEC VIJE SUR DEMAIN

PIÈCES

VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
Α	R+1	N° A152 Accès	T5+D

Tableau surfaces | SURFACES | 34 6 m²

 Réception
 34.6 m²

 Dégagement
 6.2 m²

 Chambre 1
 15.4 m²

 SDB
 4.8 m²

 WC
 1.9 m²

 Buanderie
 2.1 m²

 TOTAL SURFACE HABITABLE
 65 m²

HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond HSP: Hauteur Sous Poutre HSD:Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LLL	LAVE LINGE
LV	LAVE-VAISSELLE
CU	BLOC CUISSON
R	REFRIGERATEUR
EV	EVIER
SS	SÈCHE-SERVIETTE
EP	DESCENTE D'EAU
	PLUVIALE

FI

ALL

PL

MC

CELLIER EXT

PORTE FÊNETRE
FÊNETRE
FÊNETRE FIXE
ALLEGE
PLACARD
MAIN COURANTE
FÊNETRE FIXE
GCM
GARDE CORPS MAÇONNÉ
MAIN COURANTE
FÊNETRE FIXE
GCM
GARDE CORPS MAÇONNÉ
MAIN COURANTE
FIXE
SOFFITES ET FAUX PLAFONDS

- - - RETOMBÉE DE POUTRES

0 1 2 3 m 0 N E

NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les demanses interes que l'équipement. Les emplacements des divers moubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcons pourns a feira par une manche. Les retemblées, soffittes, faux plátonds, caralisations, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ce demirese pouront fêter graufués, déplicée ou supprimés. Les placards sont compris dars les surfaces des pièces. La véglétation riest pas contractuelle. Les côtes sont à titre indicatif sous réserve dévolutions des éndues techniques. Les hututers maximales réglamentaires de seuils, de l'interieur du logement vers l'espace exterieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggies et de 20 cm pour les terrasses.

Indice:I 15/03/2024

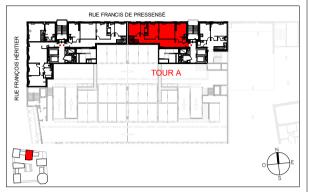


ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Menuiserie): 0.20 m _ _ _ El _ _ _ _ 2.04 √3.14-- 3.07 ----2.75 2.60 4.17 SDE Chambre 4 Chambre 2 Chambre 3 HSFP: 2.58 m DOUBLE HAUTEUR HSFP: 5.50 m --HSFP: 2.20 m-WC 2 <u>Dégagement 2</u> _8 5.30 HSFP: 2.20 m Espace + 7.73

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE MACRO-LOT B



VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
A	R+1 HAUT	N° A152 Etage	T5+D

Tableau surfaces

PIÈCES	SURFACES
Dégagement 2	7.7 m
Chambre 2	10.3 m
Chambre 3	12.4 m
Chambre 4	12.1 m
Espace +	13.4 m
SDE	5.8 m
WC 2	HSD: 2.58 m ^{1.1 m}
TOTAL STRIPA TEMABITABLE	62.8 m

HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond HSP: Hauteur Sous Poutre HSD:Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LL	LAVE LINGE	PF
LV	LAVE-VAISSELLE	F
CU	BLOC CUISSON	FI
R	REFRIGERATEUR	ALL
EV	EVIER	PL
SS	SÈCHE-SERVIETTE	MC
EP	DESCENTE D'EAU	
	PLUVIALE	

PORTE FÊNETRE FÊNETRE FÊNETRE FIXE GTL ALLEGE PLACARD

CELLIER EXT

VOLET ROULANT BSO BRISE SOLEIL ORIENTABLE GAINE TECHNIQUE LOGEMENT 0 GCB GARDE CORPS BARREAUDÉ GCM GARDE CORPS MAÇONNÉ MAIN COURANTE ZZZ SOFFITES ET FAUX PLAFONDS - - - RETOMBÉE DE POUTRES

3 m

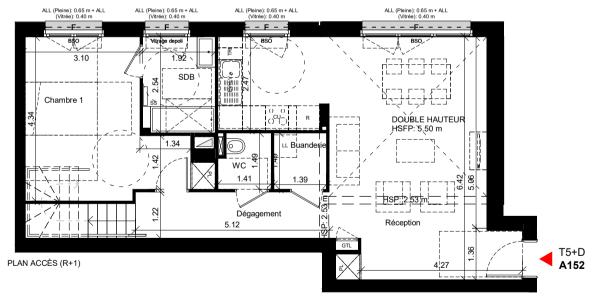


NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en forection des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensors libres que l'équipement. Les emplicements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et belonces pours as faire par une marche. Les réstonbées, soffites, s'aux jetions, canalisations, vollets uadoris pourta ser atre par une matule. Los teoriososs, somes, vas figarios, curassactions, voies routaris, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des étudies techniques, ces derireres pourront être rajoutés, déplacés ou supplime. Les placards sont compris dans les surfaces des plèces. La végétation n'est pas contractuelle. Les obles sont à titre indicatif dans les surfaces des plèces. La végétation n'est pas contractuelle. Les obles sont à titre indicatif and se surfaces des plèces. Les végétation rest pas contractuelle. Les obles sont à titre indicatif and se surfaces de plèces. Les végétations de la contraction de la contr sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglamentaires de seuils, de l'interieur du logement vers l'espace exterieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

15/03/2024 Indice:I



ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Pleine): 0.20 m + ALL (Vitrée): 0.85 m ALL (Menuiserie): 0.20 m _ _ _ _ FL _ _ _ _ BSO BSO <u>-</u>---- 2.60 - 2.0A L____2.75/ 4.17 SDE Chambre 4 Chambre 2 Chambre 3 HSFP: 2.58 m DOUBLE HAUTEUR HSFP: 5.50 m 88 -HSFP: 2:20 m--Dégagement 2 5.30 Espace + HSFP: 2.20 m PLAN ETAGE (R+1 HAUT) 7.73



HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond HSP: Hauteur Sous Poutre HSD:Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LL	LAVE LINGE
LV	LAVE-VAISSELLE
CU	BLOC CUISSON
R	REFRIGERATEUR
EV	EVIER
SS	SÈCHE-SERVIETTE
EP	DESCENTE D'EAU

PLUVIALE

PORTE FÊNETRE FÊNETRE FÊNETRE FIXE ALL ALLEGE PLACARD PL MC

CELLIER EXT

FΙ

 \Box

VOLET ROULANT BSO BRISE SOLEIL ORIENTABLE GTL GAINE TECHNIQUE LOGEMENT GCB GARDE CORPS BARREAUDÉ GCM GARDE CORPS MAÇONNÉ MAIN COURANTE ZZZ SOFFITES ET FAUX PLAFONDS

- - - RETOMBÉE DE POUTRES

3 m

0

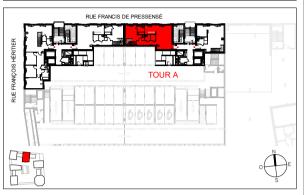


NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en forection des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensors libres que l'équipement. Les emplicements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et belonces pours as faire par une marche. Les réstonbées, soffites, s'aux jetions, canalisations, vollets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études echniques, ces demirers pourront étre rajoutés, déplacés ou supplimés. Les placards sont compris trans les surfaces des pièces. La végétation n'est pas contractuelle. Les obles sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglamentaires de seuils, de l'interieur du logement vers l'espace exterieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE MACRO-LOT B



VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
A	R+1 / R+1 HAUT	N° A152	T5+D

Tableau surfaces

PIÈCES	SURFACES
Réception	34.6 m ²
Dégagement	6.2 m ²
Chambre 1	15.4 m²
SDB	4.8 m ²
WC	1.9 m²
Buanderie	2.1 m ²
Dégagement 2	7.7 m²
Chambre 2	10.3 m ²
Chambre 3	12.4 m²
Chambre 4	12.1 m²
Espace +	13.4 m²
SDE	5.8 m ²
WC 2	1.1 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE	127.8 m²

15/03/2024 Indice:I

